DEUXIEME RENCONTRE EUROPEENNE

DES VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

réseau environnement santé
Notre environnement, c'est notre santé

élus santé publique & territoires

MAIRIE DE PARIS

Sommaire

Ouverture **2**

De Wingspread à Paris **8**

Les expériences françaises : présentation d'expériences de terrain à Strasbourg, Limoges, Saint-Jean, Le Séquestre et dans la communauté d'agglomération du Douaisis **11**

Les expériences européennes « sans perturbateurs endocriniens » : présentation d'expériences à Madrid et Copenhague **18**

Clôture **22**

Ouverture

Anne SOUYRIS

Adjointe à la Maire de Paris chargée des questions relatives à la Santé et des relations avec l'AP-HP

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les élus et représentants des collectivités territoriales,

Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants d'associations,

Mesdames et Messieurs les scientifiques et chercheurs,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'exprimer tout d'abord au nom de la Maire de Paris, qui à son grand regret n'a pas pu être présente aujourd'hui, toute ma gratitude à Ana Soto, biologiste émérite, fondatrice de l'appel de Wingspread, qui ouvre officiellement ces journées dédiées à la santé environnementale.

En juillet 1991, l'appel de Wingspread lancé par 21 scientifiques nous alertait sur l'enjeu des perturbateurs endocriniens. C'est à cette occasion que l'expression fut créée.

Mais qu'est-ce donc que ce poison invisible dont tout le monde parle mais que personne ne voit ? Comme ces Parisiennes et parisiens que nous avons interrogé(e)s dans ce micro-trottoir, vous avez en effet probablement toutes et tous entendu cette expression de plus en plus présente dans les médias sans réellement savoir pour autant ce qu'il recouvre.

Bisphénol, parabène, phtalates, perfluorés, alkhyphénols...que se cache-t-il derrière ces mots barbares ? Qui sont-ils ? Où les trouve-t-on ? Que sait-on de leurs effets sur notre santé et celle des écosystèmes ? Et comment s'en prémunir ?

Présents partout, ils ont envahi notre environnement quotidien. Mais de quoi parle-t-on exactement ?

La définition la plus communément admise est celle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) proposée en 2002 qui nous dit que les perturbateurs endocriniens sont des « substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ces descendants ».

Il aura fallu néanmoins attendre 2013 pour que l'OMS les qualifie de « menace mondiale ». L'impact de l'exposition aux perturbateurs endocriniens sur la santé humaine est depuis lors largement démontré scientifiquement.

Face à l'explosion des maladies chroniques ces dernières années et ce qui pourrait bien être l'une des plus grandes crises sanitaires de notre siècle, l'urgence est moins que jamais une figure de style.

Et je tiens ici à saluer toutes les associations, élu.e.s, citoyens et citoyennes engagés dans ce combat et qui répondent aujourd'hui présents à l'appel de Paris, 27 ans après celui de Wingspread, pour faire entendre cette voix.

Car l'enjeu nous le savons est de taille : prendre toute la mesure de la dangerosité de ces substances sur notre santé et celle de nos enfants et mettre en place, à tous les niveaux, des politiques ambitieuses en matière de santé environnementale. C'est tout le sens de ce colloque qui nous réunit aujourd'hui et que je suis très fière d'ouvrir aux côtés d'André Cicolella, Président du Réseau Environnement Santé.

Le Réseau Français des Villes-santé de l'OMS présidé par Charlotte Marchandise qui a bien voulu accepté de clôturer ce colloque avec Laurent El-Ghozi, Président d'Elus, Santé publique et Territoires, et que je tiens ici vivement à remercier, nous rappelle à juste titre que « l'air que nous respirons, à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux, l'eau et les aliments que nous ingérons, le bruit et les rayonnements auxquels nous sommes exposés influent de manière plus ou moins directe sur notre santé. »

A Paris, vous le savez, notre engagement pour la santé environnementale ne date pas d'hier. En d'autres termes, nous n'avons pas attendu l'Etat pour prendre ce sujet à bras le corps.

Paris fut en effet pionnière en 2010 sous l'impulsion de mon collègue, Christophe Najdvoski, à bannir le bisphénol A des biberons dans les crèches avant même la réglementation nationale.

Dès 2016, nous avons mis en place un plan parisien de santé environnementale qui fixe parmi ses 8 priorités la réduction de l'exposition des parisien.nes aux polluants chimiques aux effets cancérogènes, mutagènes, neurotoxiques et perturbateurs endocriniens.

En décembre 2017 enfin, par un vote unanime du Conseil de Paris, notre collectivité s'est engagée à signer la Charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé.

Les dispositions prévues dans cette Charte s'inscrivent dans la continuité de l'action volontariste déjà engagée par la Ville de Paris au travers du Plan Paris Santé environnement et que nous entendons poursuivre et accentuer. En voici quelques exemples concrets :

- Nous avons interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts en 2015
- Nous nous sommes fixés l'objectif de 50% d'alimentation bio d'ici 2020 dans la restauration collective publique : nous sommes déjà aujourd'hui à 42% de durable dont 37% de bio.
- Dans la restauration parisienne de la petite enfance, une préparation des repas sur place est assurée, en gestion directe, à partir de denrées brutes, de saison et à plus de 50% issus de l'agriculture biologique.
- Nous réfléchissons également à bannir à terme le plastique de nos cantines comme c'est le cas à Strasbourg et Bordeaux. Une étude interne est actuellement lancée sous l'impulsion de ma collègue Aurélie Solans pour faire un état des lieux des contenants alimentaires et tout matériel plastique actuellement utilisés dans les cantines avec pour objectif d'étudier les alternatives possibles une fois les résultats connus d'ici la fin de l'année.
- Nous venons également de voter pas plus tard que cette semaine au Conseil de Paris 100% de lait infantile bio pour les enfants du 1er âge et nous nous sommes engagés à ce que la totalité du lait infantile soit bio pour les futurs marchés des établissements de la petite enfance lors du prochain renouvellement.

J'ai d'ailleurs invité cette semaine en marge du Conseil de Paris les élus volontaires à participer à une opération en partenariat avec le RES de dosage d'une famille de PE dans leurs cheveux : les phtalates. L'objectif était de rendre visible cette pollution invisible pour mettre cette problématique de santé publique au cœur du débat public. La restitution des analyses sera commune aux deux premières villes signataires engagées dans cette lutte : Paris et Strasbourg, qui a organisé la même opération la veille.

Et je tiens encore à remercier mes collègues toutes tendances politiques confondues, qui ont accepté de devenir cobayes en sacrifiant une petite mèche de leurs cheveux pour une cause commune. Preuve s'il en est que ce sujet nous préoccupe toutes et tous.

Vous le savez, les collectivités, premières actrices du changement, sont fers de lance dans ce travail puisque nous possédons entre nos mains un levier d'action puissant : celui de la commande publique.

En 2016 à Paris, près de 57% de nos marchés comportaient ainsi au moins une clause d'exécution et/ou un critère de jugement des offres à caractère environnemental. Tout fournisseur doit a minima respecter REACH.

Mais l'objectif est d'aller au-delà, en commençant par travailler sur les achats à destination des publics les plus fragiles : les enfants, les bébés et les femmes enceintes. Un travail d'identification des marchés concernés qui vont être renouvelés prochainement par la Ville est en cours afin de cibler des catégories de produits sur lesquels nous pourrons agir en priorité comme les ustensiles de cuisine ou encore les sols, en effectuant un travail de sourcing auprès de nos fournisseurs.

Un réseau de référents devrait être prochainement mis en place afin d'associer les directions de la collectivité parisienne prescriptrice de ces achats afin d'en évincer progressivement les Perturbateurs endocriniens.

Quelques exemples de cette dynamique vertueuse donc : Au sein de la Direction Famille et Petite enfance (DFPE) de la Ville de Paris, les titulaires des marchés de produits d'entretien ont d'ores et déjà l'obligation de fournir des produits porteurs d'écolabels. Un effort particulier a été par exemple mené pour réduire de façon drastique le nombre de produits d'entretien dans les écoles et introduire des produits plus naturels et doux comme le vinaigre blanc.

La direction des affaires scolaires de notre Ville mène également une politique de formation des agents à l'utilisation des produits d'entretien qui insiste notamment sur le bon dosage à utiliser. Un guide va prochainement être mis à disposition des agents de chaque école.

Nous souhaitons enfin renforcer l'expertise du Service Parisien de santé environnementale de notre Ville avec l'acquisition de matériel lui permettant de devenir un laboratoire d'analyse de haute technicité sur le sujet. Un marché est en cours d'élaboration pour l'achat des chaînes analytiques nécessaires que nous devrions avoir au printemps prochain.

C'est un véritable budget d'investissement qui va permettre à Paris de se doter des moyens de mesurer et prélever les perturbateurs endocriniens. Cela nous permettra à terme d'effectuer, nous l'espérons, des tests sur des échantillons avant achat, comme sur les couches par exemple.

En tant que première ville signataire, Paris souhaite d'abord faire réseau et en sorte que les pratiques réussies des villes et territoires se transmettent et deviennent les racines d'une politique d'Etat durable, protectrice donc contraignante sur le sujet.

C'est en ce sens que nous travaillons avec l'AP-HP afin de pouvoir mettre en place sur notre territoire un projet-pilote dans les infrastructures de santé type "maternité sans PE" comme c'est le cas à Guéret ou à Lille. Une réflexion est également en cours pour lancer comme à Limoges une crèche sans PE avec les professionnels volontaires sur un ou plusieurs arrondissements pilotes.

C'est pour moi un symbole fort d'accueillir ici à Paris ce colloque qui est l'occasion pour les villes signataires d'évoquer leurs expériences de terrain et les raisons de leur engagement, mais aussi un regard sur ce qui se fait ailleurs en Europe, à Madrid et Copenhague, que je tiens ici à remercier chaleureusement pour leur déplacement jusqu'ici afin de partager leurs expériences avec nous.

En signant officiellement ce matin la Charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » du RES, les collectivités locales s'engagent ainsi aux côtés de la société civile pour répondre à cet enjeu de santé publique. Aujourd'hui : Paris, Strasbourg, Grande-Synthe, Saint-Jean, Communauté de communes - Coeur d'Ostrevent, Tulle, Limoges, Communauté d'agglomération du Douaisis, Le Séquestre, Fontenay-sous-bois et demain ?

Nous aspirons plus que jamais à amplifier ce mouvement des territoires au moment décisif où l'Etat engage une nouvelle stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens- et j'en appelle à notre nouveau ministre M. de Rugy - stratégie qui devra être à la hauteur des enjeux, donc je le répète: avec une tonalité qui se devra d'être contraignante.

Pour conclure vous l'aurez compris, l'enjeu est désormais de lancer un réseau de villes qui s'engagent et de favoriser ainsi la mobilisation et les synergies de l'ensemble des acteurs et actrices associatifs, économiques et institutionnels. C'est pourquoi, dans le cadre du Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS, - un grand merci à Charlotte marchandise - nous souhaitons lancer avec Strasbourg un groupe de travail sur les perturbateurs endocriniens que nous co-piloterons avec mon collègue adjoint à la Santé, Alexandre Feltz que je salue ici.

C'est pourquoi j'appelle ici les autres collectivités locales à s'engager à leur tour dans cette lutte transpartisane en les invitant à signer la Charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé.

Et sans plus attendre, je passe la parole à son président, André Cicolella qui va vous présenter l'enjeu des perturbateurs endocriniens.

Merci de votre attention.

André CICOLELLA

Président du Réseau Environnement Santé

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

L'appel de Wingspread a été lancé en 1991 pour alerter la population sur l'impact des perturbateurs endocriniens (PE) sur la santé humaine. Je suis heureux d'accueillir parmi nous Mme Ana Soto, qui fait partie des scientifiques qui ont eu l'audace de braver les dogmes de la toxicologie. Avec les PE, ce n'est plus « la dose qui fait le poison » comme le disait l'ancien dogme, c'est « la période qui fait le poison ». Les conséquences des perturbateurs endocriniens peuvent être graves, puisque le rôle des hormones dans l'organisme s'avère essentiel dans le développement des organismes vivants. Le rapport de l'OMS publié en 2012 estime ainsi que « les perturbateurs endocriniens représentent une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution ». Les effets qui ont tout d'abord été observés sur la faune sont aujourd'hui de plus en plus constatés chez les humains.

J'aimerais souligner à quel point il est important de ne pas attendre d'obtenir des certitudes absolues pour agir. Nous avons créé le Réseau Environnement Santé (RES) en 2009. De nombreux exemples nous encourageaient alors à nous mobiliser, comme celui du bisphénol A (BPA) qui servait à faire les biberons en plastique. Des nourrissons ont ainsi reçu l'équivalent d'un traitement aux hormones 6 fois par jour, puisque le BPA est une hormone de synthèse qui a failli devenir un médicament. Paris, suivi très vite par de nombreuses villes, a alors interdit l'utilisation de ces biberons. Une réelle prise de conscience a eu lieu au niveau des responsables politiques, comme en témoignent le vote du Sénat et de l'Assemblée Nationale pour interdire l'utilisation du bisphénol A dans les biberons, interdiction ensuite étendue à toute l'Union européenne, puis dans les contenants alimentaires (en France seulement pour l'instant).

A la suite de ces votes, nous avons plaidé pour une stratégie nationale globale portant sur toutes les substances susceptibles de perturber le fonctionnement hormonal de l'être humain, plutôt que pour une interdiction portant uniquement sur certaines substances. En effet, ce type de stratégie protégera davantage les consommateurs. Nous devons tout simplement éliminer l'ensemble des perturbateurs endocriniens. C'est l'enje de la 2ème phase de la SNPE, dont la sortie est attendue prochainement.

Dans cette deuxième phase, la question du financement s'avère cruciale. Aujourd'hui, il n'est donc plus possible de minimiser le rôle des perturbateurs endocriniens. Ces

substances affectent de manière avérée l'équilibre biologique de l'animal et de l'humain. Elles produisent des effets sur la reproduction, sur la formation du cerveau et entraînent des cancers hormonodépendants. L'Endocrine Society dans sa déclaration de 2015 a acté le changement de paradigme des PE et considéré comme principaux perturbateurs endocriniens le bisphénol A, les phtalates, les pesticides et les polluants organiques persistants (POP) comme les PCB ou les dioxines.

Nous pouvons aujourd'hui nous féliciter que la prise de conscience se développe au niveau international, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté une déclaration en 2011 parlant de des maladies chroniques comme un « défi mondial d'ampleur épidémique » L'ONU a adopté en 2018 une nouvelle déclaration retenant comme objectif pour 2030, la diminution de 30 % la mortalité prématurée par maladies chroniques et l'arrêt de la progression de l'obésité et du diabète.

Tel est le sens de la mobilisation citoyenne et institutionnelle que nous soutenons. Les cinq axes de la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » sont les suivants :

- Restreindre puis éliminer les produits qui contiennent des perturbateurs endocriniens ;
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en favorisant l'agriculture biologique ;
- Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé et des personnels des collectivités territoriales ;
- Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité ;
- Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Il est probable que les résultats ne seront pas visibles rapidement selon les différents volets du problème. Pourtant, nous parlons d'une contamination globale de l'enfant dès la naissance, et même avant, comme les chiffres de l'enquête de Santé Publique France le montrent.

Nous proposons plus particulièrement de faire un focus sur les phtalates, qui produisent un grand nombre d'effets nocifs en cas d'exposition pendant la grossesse : obésité, diabète maladies cardio-vasculaires, cancers du sein, troubles du comportement et de la reproduction, comme la baisse de la qualité du sperme. A Paris, ce phénomène est décrit depuis 1973. En 1995, une étude a montré que la concentration du sperme en spermatozoïdes avait diminué de moitié. L'Ile-de-France se trouve particulièrement impactée. Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu de fertilité, puisque les hommes dont la fertilité est affectée deviennent plus vulnérables aux maladies comme le cancer ou le diabète.

Un autre exemple concerne l'utilisation de cosmétiques. Certains parfums bien connus, comme Chanel N°5 ou J'adore de Dior utilisent des phtalates comme fixateurs, alors même que certains d'entre eux comme le DEHP par exemple sont interdits dans cet usage. Les phtalates sont également présents dans les sols en PVC, qui représentent un facteur de contamination majeur de l'air intérieur. Il a d'ailleurs été mis en évidence que la présence de PVC dans les sols augmente le taux d'asthme et même d'autisme des enfants.

Nous avons proposé de prélever une mèche de cheveux chez les élus volontaires de Paris et Strasbourg afin d'évaluer la contamination par les métabolites, qui sont des produits de transformation des phtalates. L'enjeu est de rendre visible cette pollution invisible mais surtout c'est le symbole de l'engagement des collectivités locales pour des politiques publiques plus ambitieuses dans ce domaine.

Je vous remercie pour votre présence. Nous accueillons maintenant avec une grande fierté Mme Ana Soto.

De Wingspread à Paris

Ana SOTO

Biologiste, fondatrice de l'appel de Wingspread

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

Je vous remercie pour votre invitation. Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui. Comme vous le savez, il s'agit d'un combat commun de longue date. Je suis heureuse de constater que des avancées surviennent en France. La situation est meilleure ici que dans mon pays, les Etats-Unis.

J'aimerais d'abord vous raconter de quelle manière je suis devenue toxicologue par accident. En 1988, mon partenaire de recherche, le Dr Sonnenschein, et moi menions des recherches sur un aspect fondamental de la biologie, à savoir la régulation de la prolifération cellulaire dans les organismes multicellulaires. Nous avons réalisé un essai lors duquel les cellules ne proliféraient pas, sauf quand elles étaient en contact avec de l'œstrogène. Nous avons répété la manipulation plusieurs fois afin de vérifier cette forme de contamination avec l'œstrogène. Pour ce faire, nous avons modifié un élément de la manipulation à chaque fois, à savoir les pipettes et les divers instruments que nous utilisions. Nous sommes alors arrivés à la conclusion que l'activité œstrogénique provenait en réalité des contenants. Immédiatement, nous avons contacté le fabricant en lui disant que ses produits contenaient de l'œstrogène. Il l'ignorait et nous a donné quatre lots à analyser. Nous avons identifié de l'œstrogène dans deux des quatre lots. Ces deux lots en question avaient subi un changement de la formule du plastique afin de le rendre plus résistant. Cette nouvelle formule était tenue secrète.

A l'époque, nous aurions pu simplement nous débarrasser de ces produits et interpréter l'événement comme un fait banal. Cependant, en tant que pédiatre et endocrinologue, le Dr Sonnenschein et moi avons immédiatement pensé aux biberons. En continuant nos recherches, nous avons identifié la présence de bisphénol A dans ces derniers. Aujourd'hui, la ville de Paris n'utilise plus ce perturbateur endocrinien, ce qui nous montre l'étendue du chemin qui a été parcouru. Pourtant, l'exposition aux perturbateurs endocriniens demeure un problème de santé publique. Depuis trente ans, nous affirmons et nous répétons que les enfants ne doivent pas y être exposés.

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

Dès le début de nos recherches, nous étions conscients qu'il s'agissait d'un problème de santé publique. Nos résultats préliminaires corroboraient en réalité des effets déjà observés chez les animaux sauvages. Un premier pesticide, le DDT, avait été interdit en 1992, mais nous avons ensuite découvert du nonylphénol dans les rivières. La réunion de Wingspread qui s'est tenue en 1991 a fait suite à ces différentes prises de conscience. La déclaration de Wingspread indique de nombreuses conséquences des perturbateurs endocriniens sur les animaux sauvages et conclut sur le fait que les humains partagent le même risque.

Nous savons désormais que l'action des perturbateurs endocriniens a un fort impact sur les fœtus, qui y sont plus vulnérables. Nous avons notamment constaté des effets du distilbène, un produit prescrit aux femmes enceintes pour limiter le risque de fausses couches. Or le distilbène suscite notamment des malformations congénitales ainsi que l'apparition des carcinomes vaginaux, la réduction du nombre de grossesses et l'augmentation du cancer du sein.

Il est important de bien comprendre la notion de fœtus vulnérable. Le système endocrinien produit des hormones qui transitent dans tout l'organisme. Ce dernier, qui est à l'origine un zygote, connaît de nombreuses étapes pour devenir un être humain. Ces étapes de construction affectent la formation de tous les organes. Certains exemples typiques de l'exposition aux perturbateurs endocriniens démontrent des effets organisationnels irréversibles. Le déficit congénital de la thyroïde, notamment, ne peut être corrigé que partiellement. Bien évidemment, l'exposition aux perturbateurs endocriniens représente également un problème pour les adultes, mais sa gravité est moindre. Le fœtus reste nettement plus sensible à ces substances.

La définition officielle des perturbateurs endocriniens indique qu'il s'agit de produits chimiques exogènes qui interfèrent à l'un des niveaux des fonctions hormonales. Leur effet peut être de nature mimétique, antagoniste ou d'interférence. Pour quelle raison nous sommes-nous intéressés à eux ? Comme je l'ai rappelé, nous avons observé une augmentation significative des maladies neuro-développementales, ainsi que du cancer du sein et des troubles de la fertilité et de la reproduction. Ces effets avaient déjà été observés chez les animaux. L'épidémie considérable d'obésité survenue aux Etats-Unis entre 1985 et

2010 en constitue un autre exemple. D'ailleurs, l'espérance de vie tend à diminuer aux Etats-Unis.

L'exposition au bisphénol A a longtemps été considérée comme « sans danger » alors que ce produit est proche du distilbène. Il comporte les mêmes risques et engendre notamment des problèmes de comportement. Nous avons observé des cancers mammaires chez les rats suite à une exposition à de faibles doses de bisphénol A pendant la vie fœtale et néo-natale. Cette vidéo vous montre comment une souris exposée au bisphénol A présente une réaction qui s'apparente au syndrome de l'autisme, à savoir la répétition à l'infini du même comportement.

La déclaration de l'Endocrine Society présente les effets des perturbateurs endocriniens sur les animaux et compare ces derniers avec les pathologies qui se trouvent en augmentation au sein de la population humaine. La convergence observée permet d'affirmer que les perturbateurs endocriniens représentent une préoccupation majeure en matière de santé publique. D'autres enquêtes le confirment.

L'industrie, de son côté, oppose toujours la même réponse, à savoir qu'il n'existe pas de preuves des effets des perturbateurs endocriniens chez les humains. En effet, les expériences humaines sont heureusement interdites depuis la déclaration d'Helsinki. En outre, la temporalité longue de ce problème rend difficile le fait de lier l'exposition aux perturbateurs endocriniens avec les pathologies qui en découlent. Pourtant, alors que nous disposons aujourd'hui d'une surabondance de résultats, un nombre très faible de réglementations a été mis en place.

En France, l'ANSES se montre responsable et réceptive à l'information scientifique sur ce sujet. Elle a produit des évaluations sévères. Depuis 2015, la France est le premier pays à avoir limité l'exposition au bisphénol A et à certains phtalates dans les matériaux qui entrent en contact avec les denrées alimentaires. Il s'agit d'une réelle avancée.

Par ailleurs, le vote de l'amendement 923 de la loi n° 1175 sur l'équilibre dans le secteur agricole et alimentaire entérine l'interdiction du plastique à la cantine, et ce de la crèche à l'université. A titre personnel, je suis fière d'avoir eu l'occasion de rencontrer les citoyens engagés dans le mouvement « Cantines sans plastique ». Je tiens à féliciter également le législateur pour ce progrès. Ce vote constitue une victoire, mais nous devons encore nous mobiliser et continuer à investir dans notre société, notamment pour créer des villes sans polluants.

Je tiens à remercier mes amis ici présents pour la préparation de cette intervention.

Les expériences françaises : présentation d'expériences de terrain à Strasbourg, Limoges, Saint-Jean, Le Séquestre et dans la communauté d'agglomération du Douaisis

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

Laurent EL GHOZI, Président d'Elus, Santé Publique et Territoires (ESPT)

J'estime que les villes ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens. L'association Elus, Santé Publique et Territoires a été créée en 2005 afin de promouvoir l'égalité sociale en matière de santé. En 2009, nous avons organisé une première journée sur les politiques de santé et le développement durable. Peu de villes étaient alors engagées dans une telle démarche. Ensuite, le Réseau Environnement Santé a vu le jour et une autre journée nous a permis de nous rassembler en 2015. Cet événement, qui était centré sur le pouvoir des villes, s'est avéré riche en échanges fructueux.

Le pouvoir des villes renvoie en premier lieu à la responsabilité des élus. Nous pouvons agir concrètement, par exemple sur l'interdiction du bisphénol A ou des pesticides dans les espaces verts. Mais ces avancées dépendent également de la mobilisation citoyenne. Il est indispensable que les citoyens interpellent les élus afin de protéger la santé des adultes et des enfants.

Je suis heureux d'accueillir nos intervenants, qui présenteront des initiatives locales en matière de lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

Docteur Alexandre FELTZ, Adjoint au maire de Strasbourg en charge de la santé publique et environnementale

En tant qu'adjoint au maire et médecin généraliste, je suis heureux de constater la présence de nombreux homologues (élus et médecins) aujourd'hui. En effet, les villes disposent d'un réel pouvoir concernant la santé environnementale et les médecins sont très sensibles à cette question. De plus, plusieurs associations d'élus travaillent sur ce sujet (ville santé OMS et élus santé publique et territoires).

J'aimerais évoquer tout d'abord la question de l'alimentation des enfants.

À Strasbourg, nous avons voté une mesure visant à supprimer les barquettes en plastique dans la restauration scolaire. Selon moi, la restauration scolaire représente un enjeu crucial de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Un mouvement citoyen composé notamment de parents d'élève, parmi lesquels figuraient quelques représentants du monde scientifique, avait identifié ce problème. Les maires et les élus ont accompagné ce mouvement. La ville de Strasbourg propose une proportion importante de repas biologiques dans les cantines depuis longtemps. Toutefois, le fait que ces repas soient chauffés dans des barquettes en plastique s'avérait incohérent.

Le renouvellement de la délégation de service publique a été l'occasion d'introduire de nouveaux critères concernant les contenants. Dans un premier temps, les prestataires ont été réticents. *In fine*, ils ont trouvé les réponses techniques adaptées.

Le maire de Strasbourg a notamment été convaincu par les éléments de preuves scientifiques que j'ai pu lui transmettre avec ma double casquette d'Elu et de médecin.

Certes, une telle démarche nécessite une forte mobilisation politique et un réel investissement citoyen. Elle implique de modifier les habitudes. Il faut notamment transformer les cuisines et les systèmes de chauffage. Toutefois, de tels changements sont possibles. Aujourd'hui à Strasbourg près de 50 % des repas en cantine scolaire sont servis dans des contenants en inox. Notre objectif est d'atteindre 100 % dans deux ans.

J'aimerais maintenant aborder la question de l 'alimentation des femmes enceintes.

Strasbourg a gardé la compétence sur la protection maternelle et infantile (PMI) et la santé scolaire Nous allons mettre en œuvre un dispositif ambitieux de changement

alimentaire durant la grossesse. Ainsi des chèques d'alimentation biologique pourraient être délivrés aux femmes enceintes qui sont suivies par les services municipaux de la PMI.

Nos engagements politiques et médiatiques ont amené les élus à se faire prélever leurs cheveux pour rechercher les perturbateurs endocriniens notamment les phtalates.

Je tiens à souligner que les élus (strasbourgeois et parisiens) de tous les bords politiques y ont participé. Le rendu collectif aura lieu dans quelques semaines.

Selon moi, notre rôle consiste également à accompagner les citoyens. Il ne suffit pas de poser uniquement un diagnostic, car celui-ci peut s'avérer fortement anxiogène. Il nous revient de co-construire des solutions avec les citoyens.

Laurent EL GHOZI

Merci à vous pour ces exemples et pour votre engagement.

Nadine RIVET, Adjointe au maire de Limoges en charge de la petite enfance

Le maire de Limoges en sa qualité de médecin a une sensibilité particulière sur les problèmes de santé publique. Aussi dès janvier 2015, la ville de Limoges a signé la charte Ville Santé Citoyenne. Des actions ont été initiées à la suite de cette signature, notamment dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens. A l'époque, l'une de nos crèches venait d'être réhabilitée et agrandie. Nous avons donc décidé de mener un audit afin de savoir si les perturbateurs endocriniens persistaient dans l'environnement de l'enfant. Le bilan de cet audit a dressé un constat plutôt positif, mais il a également identifié des points à améliorer. Nous nous attachons à réduire les sources de perturbateurs endocriniens.

Des actions d'information et de formation ont été organisées en ce sens auprès du personnel et des ateliers à destination des parents.

J'aimerais également vous faire part d'une expérience qui porte sur la vaisselle utilisée dans les crèches. Comme vous le savez, Limoges est la ville de la porcelaine. C'est un matériau inerte. Nous avons donc choisi de le privilégier pour les enfants. Nous avons initié une action expérimentale avec un lycée professionnel qui a conçu un modèle de plateau-repas à compartiment pour les tout-petits. Nous espérons que les premiers prototypes seront disponibles à Noël. Ensuite, nous misons sur un partenariat avec un fabricant qui réalisera les plateaux à plus grande échelle dans le cadre d'un mécénat d'entreprise. Toutes sortes d'incidences doivent être prises en compte, notamment le poids des plateaux, mais nous travaillons activement à les résorber.

Dans le même temps la collectivité reste soumise aux règles des marchés publics, notamment la mise en concurrence, la rédaction des CCTP, et les délais incompressibles. Ces contraintes peuvent s'accompagner de certaines résistances. Cependant tout est mis en œuvre pour que le projet aboutisse : pour les couches c'est réalisé, pour les produits d'entretien et le mobilier les marchés sont en cours.

Enfin, je retiens l'idée du prélèvement de cheveux sur l'équipe municipale qui me paraît intéressante. Il est important de créer de telles actions de communication pour convaincre les citoyens.

Pour l'heure, seul le moule du plateau-repas est disponible. L'étape suivante consiste à créer le prototype. Différentes entreprises sont impliquées dans ce projet. Il est vrai que la porcelaine est lourde, mais nous mettrons en place des procédés en vue de limiter la charge supplémentaire pour les employés des crèches. En outre, la porcelaine est un matériau solide. La ville de Limoges compte 13 établissements d'accueil de jeunes enfants à Limoges ainsi que plusieurs crèches associatives. L'une d'elles a d'ailleurs introduit de la vaisselle et des objets en porcelaine sans rencontrer de difficultés.

Laurent EL GHOZI

Je trouve que le fait de s'appuyer sur les savoir-faire, l'histoire et la culture d'une ville pour faire évoluer les mentalités est remarquable. Estimez-vous que l'entreprise en question sera en capacité de vendre ses plateaux de porcelaine à toutes les cantines de la ville ?

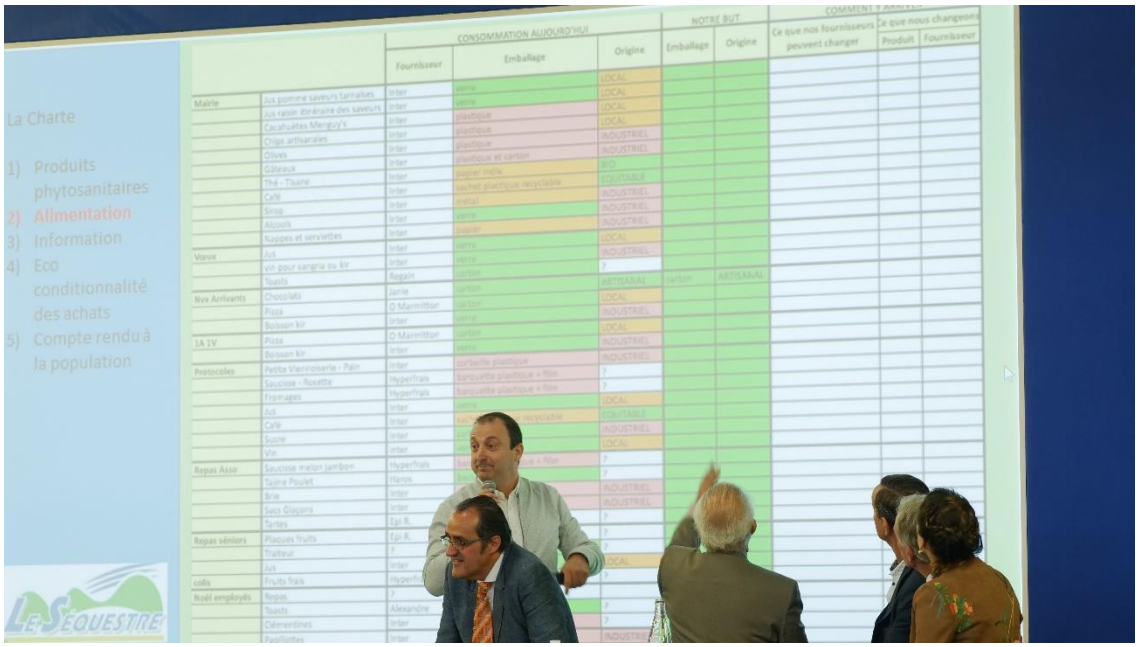

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

Nadine RIVET

Pour l'heure, seul le moule du plateau-repas est disponible. L'étape suivante consiste à créer le prototype. Différentes entreprises sont impliquées dans ce projet. Il est vrai que la porcelaine est lourde, mais nous mettrons en place des procédés en vue de limiter la charge supplémentaire pour les employés des crèches. En outre, la porcelaine est un matériau solide. La ville de Limoges compte 13 établissements d'accueil de jeunes enfants à Limoges ainsi que plusieurs crèches associatives. L'une d'elles a d'ailleurs introduit des jouets en porcelaine sans rencontrer de difficultés.

Laurent EL GHOZI

Nous espérons que cette initiative fera école.

Jean-Luc HALLE, 2ème Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis

Je tiens tout d'abord à remercier la ville de Paris pour son accueil aujourd'hui, ainsi que le professeur Cicolella, qui est venu nous rendre visite à Douai. Nous, les élus, avons besoin des associations pour nous engager davantage.

La Communauté d'agglomération du Douaisis est composée de 35 communes. Notre cadre de vie est agréable, bien loin des clichés qui prévalent sur le nord de la France. En outre, nous sommes fortement engagés depuis 15 ans dans la lutte contre les produits chimiques. Par exemple, nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires dans l'entretien de nos espaces verts et nous avons recours à la production biologique pour la restauration collective de notre communauté. Cette politique a commencé par un travail sur la gestion différenciée et une action concertée avec l'ensemble des acteurs. Ainsi, les producteurs alimentaires, les collectivités, les entreprises et les consommateurs constituent des cibles

qui se développent en parallèle. La trame verte et bleue nous permet de diffuser cette gestion différenciée.

De plus, différents programmes sur l'air, l'eau et l'alimentation visent à accélérer la prise en compte des problèmes de santé environnementale. Le programme BIOCAD, qui inclut le déploiement de l'agriculture biologique sur le territoire, a quadruplé depuis ses débuts. Il produit des résultats intéressants, même si les investissements restent conséquents. Il est vrai que ce type d'initiative rencontre parfois encore de fortes résistances de la part des agriculteurs. Mais nous estimons que l'intérêt général doit primer.

Malgré ces avancées, nous souhaitons encore progresser. Notre politique alimentaire compte donc de nouveaux axes de travail qui impliquent environ 100 structures différentes. Il nous semble également que la collectivité doit se montrer exemplaire et rayonner à l'extérieur. Notre Agenda 21 vise donc à former les agents des 35 communes sur la restauration scolaire ou l'entretien des locaux.

A nouveau, je tiens à remercier les associations pour leur engagement. Les élus doivent désormais prendre le relais, y compris au plus haut niveau de l'Etat. Ces décisions impliquent des choix financiers, mais elles concernent la qualité de vie des habitants, et même leur vie tout entière. Par conséquent, nous continuerons à amplifier nos initiatives pour que les habitants vivent mieux sur les territoires.

Laurent EL GHOZI

Je vous remercie pour votre engagement exemplaire. Il me paraît important d'échanger sur les bonnes pratiques et les possibilités qui sont à notre disposition.

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

Gérard BAPT, Adjoint au maire de Saint-Jean en charge de la santé

Etant moi aussi médecin, j'estime qu'il est crucial que les informations circulent par le biais des personnels médicaux. La ville de Paris a été la première signataire de la charte RES. La ville que je représente, Saint-Jean, en banlieue toulousaine, l'a également signée.

Notre commune est engagée de longue date dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens. En effet, Mme Ana Soto m'avait parlé du bisphénol A il y a quelques années. J'étais alors député et le nom de ce produit est devenu mon surnom à l'Assemblée Nationale.

En tant que maire de Saint-Jean, j'avais signé un arrêté municipal interdisant la vente de biberons sur le territoire. Or le préfet a souhaité retirer cet arrêt. Mais j'avais préparé ma défense. Il se trouve que le maire est responsable de l'hygiène publique. Par conséquent, cet arrêté rentrait totalement dans ses prérogatives. Le cas est remonté jusqu'à la Ministre, qui n'a pas réagi. C'est ainsi que Saint-Jean a été la première commune de France à interdire les biberons contenant du bisphénol A.

Comme cela a été souligné précédemment, l'industrie nous reproche de ne pas fournir de preuve des effets des perturbateurs endocriniens chez l'être humain. Pourtant, nous savons déjà que ces substances créent des dégâts à une échelle transgénérationnelle. J'ai été très frappé par les images des souris qui sautent de manière intempestive, car un tel comportement renvoie aux troubles de l'attention que nous observons de manière croissante chez les enfants.

Les mesures que nous déployons dans notre commune comprennent l'utilisation des produits biologiques à la cantine et la participation à l'action EPOD sur la réduction de l'obésité. Concernant l'usage des contenants en plastique, nous sommes obligés d'attendre que l'appel d'offres actuel, qui est d'une durée de trois ans, parvienne à son terme.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation doivent être menées à la fois auprès des familles et des réseaux de PMI. Il me paraîtrait également intéressant de rendre systématique la consultation préconceptionnelle afin que les médecins puissent diffuser certains messages sur les questions relatives à la fertilité.

Dans les prochains mois, la commune voisine adhérera à la charte. Nous avons bon espoir que Toulouse et la métropole la signent également. Une autre question sensible concerne les pesticides. Nous avions interdit les épandages à moins de 50 mètres des habitations, mais cet arrêté a été levé par le préfet. Il n'est maintenu que pour les endroits dits sensibles, comme les écoles. Or des personnes vulnérables, et notamment des femmes enceintes, circulent en dehors de ces périmètres. Par conséquent, je suggère que tous les élus multiplient les arrêtés afin de créer un effet de masse et de mener une action conjointe auprès du tribunal administratif.

Laurent EL GHOZI

Je vous remercie pour cette contribution.

Gérard POUJADE, Maire du Séquestre

Le Séquestre est une petite commune du Tarn qui compte 1 700 habitants, ce qui signifie que les élus partagent une forte proximité avec les habitants. Un écoquartier a été créé en 2008 et nous développons des vergers publics. Il y a quatre mois, la correspondante locale du RES Occitanie m'a incité à mettre en place des dispositifs contre les perturbateurs endocriniens. Or nous avions déjà atteint certains critères, notamment concernant les taux d'alimentation biologique et locale.

Avec la responsable des achats et la secrétaire générale de la municipalité, nous avons établi une liste et une classification des achats effectués pour les manifestations locales. Nous sommes donc en train d'intégrer le critère d'éco-conditionnalité dans nos marchés. Par ailleurs, le critère portant sur l'information du public a été concrétisé la semaine dernière. Nous avons organisé une réunion avec nos concitoyens et nous nous sommes engagés à leur présenter un bilan chaque année en septembre, ainsi qu'un plan d'actions pour l'année suivante. Ce plan d'actions annuel associera le plus grand nombre possible d'interlocuteurs. En outre, nous ajouterons des informations concernant la santé environnementale sur les supports communaux afin de clarifier au mieux les messages envers les habitants.

Nous avons pour objectif de parvenir au « zéro plastique » à la cantine au 1er septembre 2019 et au « 100 % bio » en 2022. Le volet portant sur l'éco-conditionnalité sera pour sa part

opérationnel le 1er janvier 2019. Nous réfléchissons à y intégrer les produits utilisés dans le secteur du bâtiment.

Laurent EL GHOZI

Je vous félicite pour vos actions et pour votre enthousiasme, qui nous montrent qu'il est possible d'agir vite et bien.

Merci à tous pour votre participation. En guise de conclusion, j'aimerais ajouter que Nanterre signera la charte sous peu. Je m'efforce de convaincre le maire de la faisabilité du changement. J'estime que nous avons l'exigence morale de contribuer à de telles évolutions. Pour cela, il sera nécessaire de former à la fois les médecins et les élus. Une formation sur la santé et l'environnement a d'ailleurs eu lieu envers les fonctionnaires territoriaux à Nancy la semaine dernière. J'espère que d'autres initiatives de ce genre se répandront à l'avenir.

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

Les expériences européennes « sans perturbateurs endocriniens » : présentation d'expériences à Madrid et Copenhague

Jean-Claude GENET

Nous accueillons des représentants des villes de Madrid et de Copenhague qui nous présenteront des initiatives visant à améliorer la prise en compte de la santé environnementale.

Ruth ECHEVERRIA

Merci au RES de nous permettre d'être ici aujourd'hui pour présenter notre action à Madrid. Nous sommes très fiers de cette expérience menée depuis trois ou quatre ans. A l'origine, l'organisation "Écologistes en Action" a initié une campagne contre l'herbicide glyphosate. Elle a également créé un guide sur les perturbateurs endocriniens. A ce jour, 200 municipalités ont totalement interdit ces derniers.

Certaines régions ont approuvé des propositions législatives pour réduire l'incidence de ces produits sur la population. Simultanément, la fondation Alborada a lancé la campagne « Ma ville prend soin de mes hormones ». Depuis, 12 municipalités ont signé des chartes pour réduire la présence des perturbateurs endocriniens sur leur territoire. Il s'agit aussi bien d'une ville comme Madrid, qui compte plus de trois millions d'habitants, ou de villes de taille plus réduite. Le site web de cette campagne présente le bilan dans chacune des villes concernées.

https://miciudadcuidamishormonas.blogspot.com/

La charte « Ma ville prend soin de mes hormones » comporte les six propositions suivantes :

- éviter l'utilisation de pesticides dans l'espace public,
- promouvoir la consommation d'aliments biologiques dans les cantines publiques,
- informer et former sur le sujet, notamment les professeurs,
- promouvoir les achats publics sans perturbateurs endocriniens,
- réduire la circulation automobile dans les villes,
- promouvoir la réduction de l'utilisation du plastique.

Il importe de souligner que la signature de cette charte a recueilli un vote favorable de la part de tous les groupes politiques de Madrid, à l'exception du Parti Populaire, qui s'est abstenu. Il ne s'agit donc pas d'une question de couleur politique. Des accords ont été signés dans des municipalités de gauche et de droite. Toutefois, la mairie de Madrid n'a pas validé deux des six engagements, à savoir la réduction de la circulation automobile et de l'utilisation du plastique.

Dans les villes plus petites, j'aimerais citer le cas d'une municipalité qui n'utilise pas de pesticide, mais qui a reçu des critiques de la part de la population qui estime que les moyens mécaniques sont trop lents. Cet exemple nous montre l'importance que revêt la bonne information aux citoyens.

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

Consuelo de Garrastazu, Directrice du département de santé environnementale de la ville de Madrid

Je vous remercie de votre invitation. J'aimerais vous expliquer l'expérience positive que nous avons mise en place concernant la réduction des perturbateurs endocriniens à Madrid.

Les organismes sanitaires internationaux recommandent aux administrations locales d'adopter des mesures afin de contrôler l'exposition de la population à un grand nombre de produits différents. Toutefois, une telle injonction se heurte à des défis d'envergure, à savoir la large distribution de ces produits, l'absence de réglementation et le manque d'information du public. Nous avons donc identifié trois moyens d'action : limiter, réglementer et sensibiliser. Suivant cette logique, les agents du changement sont l'administration, les scientifiques, les associations de patients, les professionnels de santé, les groupes écologistes et les plateformes citoyennes.

Pour rappel, le Conseil municipal de Madrid a proposé de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens en juin 2017 à l'initiative des mouvements écologistes et associatifs. En Espagne, la responsabilité sanitaire relève principalement de la région. Mais les municipalités disposent d'un outil très important, les contrats municipaux, afin d'aider à la mobilisation. Un groupe de travail a été créé de manière à formuler des propositions politiques. Il a abouti aux mesures suivantes : la limitation des perturbateurs endocriniens, la réduction de l'exposition, la réglementation et la sensibilisation des citoyens. En outre, un groupe de suivi a été mis en place. Le plan d'action utilise l'outil des arrêtés municipaux pour faciliter sa mise en œuvre.

La première mesure adoptée concerne la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires. Un document de l'Union européenne en date de 2016 a été utilisé comme argument sanitaire. Il désigne 263 substances qui sont susceptibles d'être ou qui sont des perturbateurs endocriniens. Ces substances sont classées selon plusieurs degrés. Nous avons tout d'abord suspendu les contrats publics pour les produits figurant dans les options

2 et 3 de la catégorie I. En outre, nous avons recommandé la minimisation des produits des catégories II et III.

Par ailleurs, il peut être compliqué pour les agents municipaux d'identifier chacune de ces substances. Nous avons donc émis une autre recommandation qui élimine une liste de 26 substances des contrats publics. L'interdiction du glyphosate y a été ajoutée. En revanche, il nous est impossible d'imposer de telles restrictions au secteur privé, car la compétence sanitaire incombe à la région. Les contrats municipaux sont donc le seul outil à notre disposition.

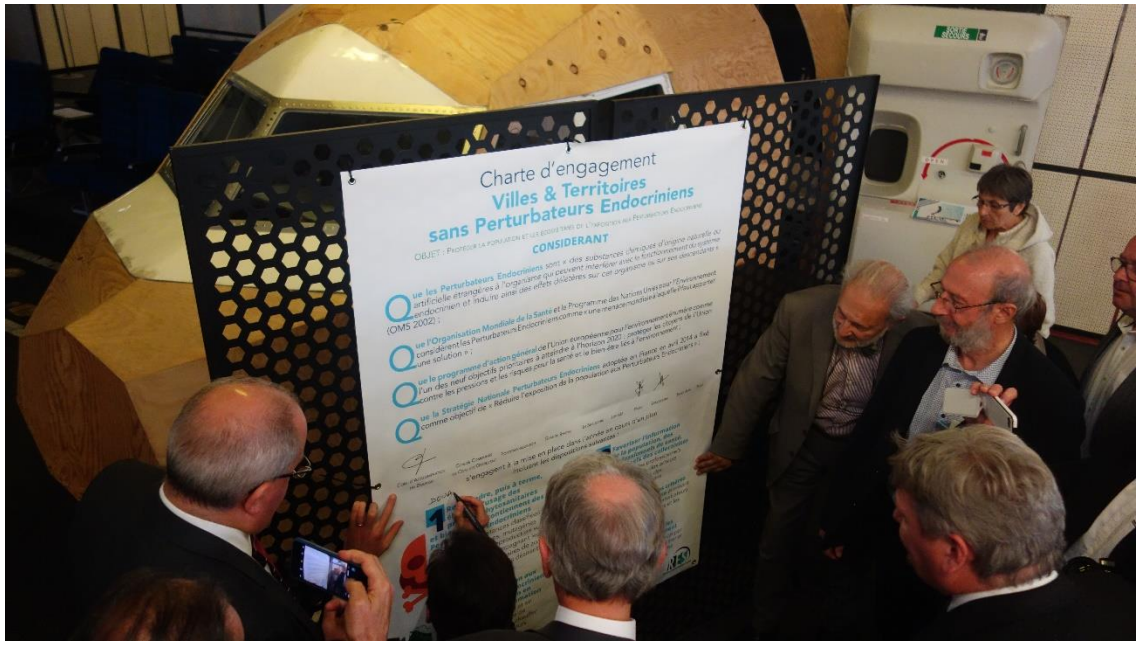

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris

D'autres actions de ce plan concernent la limitation des perturbateurs endocriniens dans les produits d'entretien, de nettoyage et du bâtiment. Nous travaillons également sur la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens par l'alimentation.

Enfin, des activités de formation et de sensibilisation sont proposées, principalement à destination des publics qui sont en contact avec les jeunes et les enfants, ainsi que des populations les plus vulnérables, comme les femmes enceintes.

A l'avenir, il serait intéressant de convaincre d'autres administrations, y compris celles de l'Union européenne, d'utiliser leurs propres leviers pour mettre en place des actions similaires. Ces initiatives ont un impact très important pour une ville comme Madrid.

Johan Gaslter, Membre de l'administration technique et environnementale du département environnement de la ville de Copenhague

J'aimerais évoquer ce matin une initiative scandinave qui a été créée par l'ONG Green Salon, qui cible le secteur de la coiffure et des produits cosmétiques.

Il est utile de signaler tout d'abord que 5 % des clients de salon de coiffure qui teignent leurs cheveux font part de réactions allergiques suite à leur coloration. En outre, entre 50 % et 60 % des coiffeurs souffrent d'une pathologie liée à l'exposition à des produits chimiques dans le cadre de leur travail, soit un taux significatif. Green Salon offre une solution à ce problème.

En effet, les teintures capillaires incluent fréquemment du PPD, un produit chimique qui peut provoquer une réaction potentiellement mortelle. Or le PPD est légal en France et dans l'Union européenne. Green Salon crée donc des règles afin d'interdire ces produits chimiques légaux et d'agir plus rapidement que les législations existantes. En fait, notre ambition vise à abolir tous les produits chimiques dangereux dans le monde.

Pour l'heure, nous nous concentrons sur les salons de coiffure, leurs fournisseurs et leurs clients. Cette initiative rencontre un fort soutien, même si les fournisseurs ne nous aiment pas. Mais nous sommes une ONG qui n'a rien à vendre. Nous sommes indépendants de leurs financements.

Les salons de coiffure qui souhaitent bénéficier du label Green Salon doivent répondre à dix critères concernant l'utilisation des produits chimiques. Nous nous sommes fixés le principe suivant : « Fight the worst first » (Combattre le pire d'abord). Nous avons donc établi une liste de 70 substances qui sont interdites dans nos salons, plutôt que de produire une liste de plusieurs milliers de substances. Ces 70 substances sont des produits chimiques allergènes, potentiellement carcinogènes, tératogènes et nocifs pour l'environnement.

La manière que nous préconisons pour s'en débarrasser est simple. Dès qu'un produit est considéré comme dangereux, il ne doit pas être utilisé. Ainsi, nous neutralisons l'effet cocktail, même si les fournisseurs répondent que la majorité de leurs ingrédients est d'origine biologique. Si l'une des 70 substances de la liste est présente dans un produit, le produit est éliminé. Les coiffeurs en sont informés et conservent cette liste dans leur salon. Pour les soutenir, nous avons créé une liste de produits recommandés et interdits. Cette liste est d'ailleurs disponible sur notre site web.

En outre, tous les coiffeurs qui prétendent au label doivent suivre une formation Green Salon. Les salons reçoivent une inspection annuelle. Ce label, qui engendre des contraintes, permet aussi aux salons de faire de la publicité sur leur engagement contre les perturbateurs endocriniens.

Par ailleurs, nous proposons une activité de conseil à titre gratuit pour les fournisseurs et les salons de coiffure sur les bonnes pratiques en la matière. Cette démarche vise à encourager l'industrie à suivre les évolutions de la société. Nous sommes régulièrement sollicités sur ce point.

Ce projet bénévole, qui existe depuis 14 ans, fonctionne bien. Les salons labellisés exercent une pression constante sur leurs fournisseurs. Par conséquent, le nombre de produits respectueux de l'environnement augmente sur les marchés. Un dialogue positif est engagé avec les producteurs, y compris ceux qui n'adhèrent pas à notre démarche. Nous comptons aujourd'hui 65 salons labellisés. Ils sont répartis en Scandinavie, aux Pays-Bas, au Portugal et en Australie. Plus de 200 coiffeurs travaillent dans des salons Green Salon. Il s'agit du seul projet de labellisation pour les salons de coiffure sans impact sur la santé dans le monde entier. Les coiffeurs et leurs clients soutiennent une telle initiative.

Nous avons réalisé une enquête en 2017 sur 260 répondants. Après l'adoption du label, les coiffeurs souffrant d'allergies ou de maladies dues aux produits chimiques affirment à 80 % qu'ils ne souffrent plus. Les clients estiment pour leur part que le label leur offre une garantie de sécurité. De plus, les colorations Green Salon permettent de réaliser des coupes de cheveux modernes et créatives. Il s'agit donc d'une manière concrète de lutter contre les perturbateurs endocriniens.

Clôture

Laurent EL GHOZI

Je tiens à remercier RES pour cette obstination qui perdure depuis des années et qui commence à porter ses fruits. Je remercie également la Mairie de Paris, et notamment Anne Souyris et Anne Hidalgo pour leur engagement à nos côtés. Enfin, je remercie les villes européennes qui ont apporté leur témoignage ce matin.

Pour conclure, j'aimerais insister sur le rôle fondamental des élus dans la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Avec les citoyens, nous avons le pouvoir d'agir sur l'ensemble des politiques que nous menons et de les faire évoluer. En tant qu'élus, nous devons être conscients que toutes les politiques que nous conduisons ont un impact. En outre, nous disposons d'une multitude d'outils réglementaires qui peuvent nous permettre d'impulser des mesures en matière de santé, notamment environnementale.

En premier lieu, il me paraît essentiel de sensibiliser les habitants et de les inciter à formuler leurs attentes. Ensuite, les élus doivent apporter des réponses à ces questionnements, tout en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables que sont les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées.

Enfin, les élus ont selon moi le devoir de servir d'exemple, de montrer qu'il est possible d'avancer et d'apporter des éléments techniques en ce sens. Notre rôle consiste également à porter un tel discours auprès des parlementaires, y compris au Parlement européen. La loi doit contraindre l'industrie agroalimentaire et les industriels à se montrer plus attentifs à ces questions. Or les lobbies restent extrêmement forts dans ce domaine. La mobilisation de la population et des élus est donc fondamentale.

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél : 01.44.14.15.16 – http://www.ubiqus.fr – infofrance@ubiqus.com

Crédit photo : Bertrand Bajer/Etienne Mazeaud –DASES Mairie de Paris